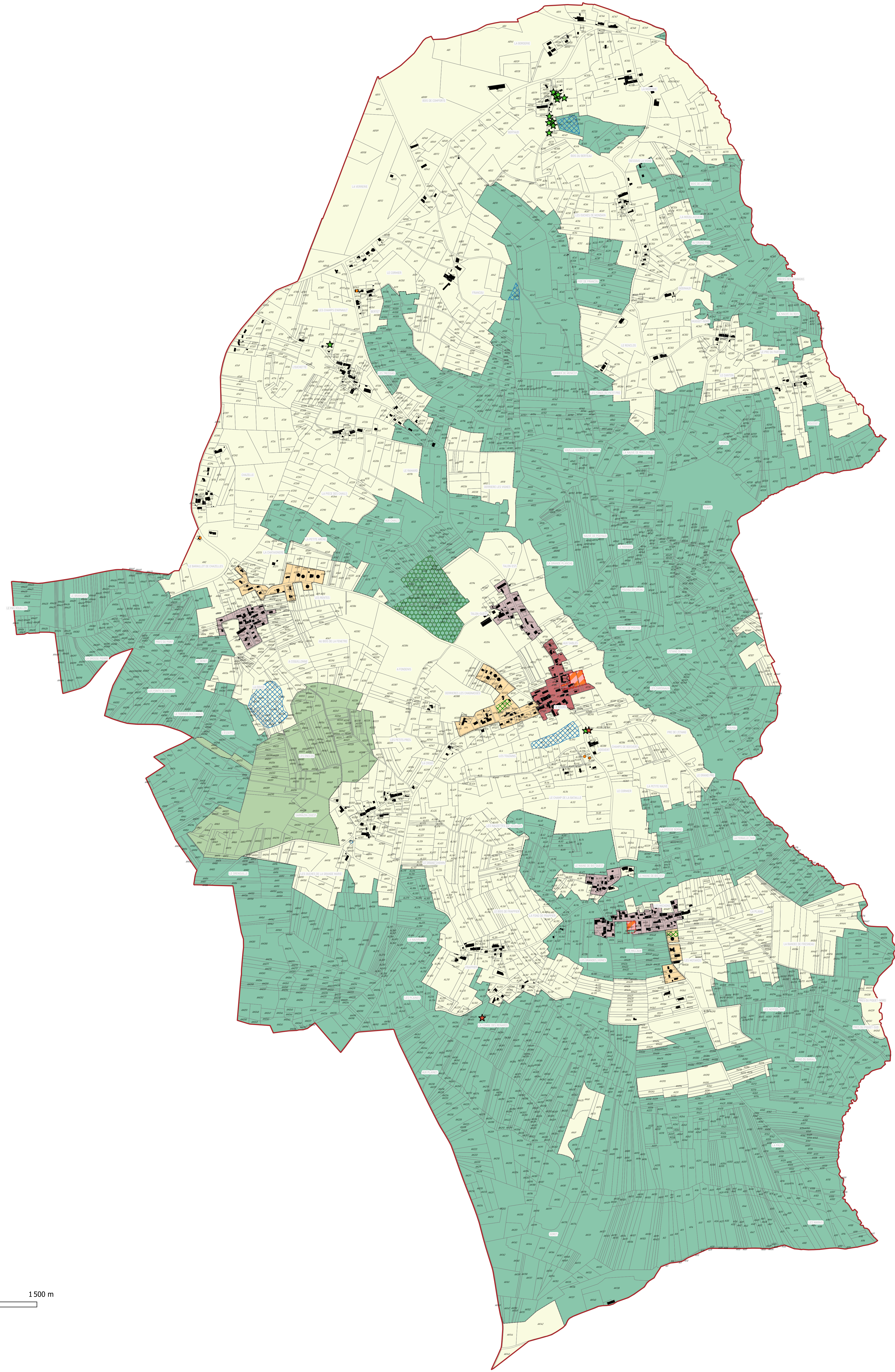


3_RÈGLEMENT

3.1_RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Saint-Martin-de-Coux

Vu pour être annexé au Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 01/09/2026.
Fait à Saint-Martin-de-Coux

Patrick Pajot
Maire de la commune de Saint-Martin-de-Coux

Date d'approbation
01/10/2026

Pièce du PLU
3.1

- // PLU Saint-Martin-de-Coux
- // PRESCRIPTIONS PONCTUELLES
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 - ★ Élément bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - ★ Élément naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- // PRESCRIPTIONS SURFACIQUES
- ▨ Espace Boisé Classé
 - ▤ Secteur soumis à une Opération d'Aménagement et de Programmation sectorielle
 - ▩ Zone humide à protéger
 - ▨ Emplacement réservé
 - ▨ Trame végétale (haies et boisements) - Eléments de paysage à protéger (article L.151-23 du code de l'urbanisme)
- _Zones urbaines (U) :
- Ua : Centre-bourg et tissus anciens
 - Uc : Zone urbaine d'extension pavillonnaire
 - Uh : Hameau densifiable
- _Zones naturelles et agricoles (N et A) :
- A : Zone agricole
 - N : Zone naturelle
 - Nc : Zone naturelle dédiée à l'exploitation de carrière
- _Zones à urbaniser (AU) :
- AUh : Zone à urbaniser à vocation d'activités résidentielles
 - AUhZ : Sous-secteur à urbanisation différée
- // INFORMATIONS
- Actualisation du cadastre
 - Bâtiments
 - Délimitation communale Saint-Martin-de-Coux
 - Parcelles